

CONVENTION CADRE NATIONALE ENTRE L'UIMM ET L'AGEFIPH

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre les soussignés :

L'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), association régie par la loi de 1901 agréée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, dont le siège est 192 avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux, sous le numéro SIREN 349 958 876, représentée par Christophe ROTH, Président

d'une part,

ci-après dénommée l'Agefiph

ET

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), syndicat professionnel patronal, dont le siège social est 56 avenue de Wagram, 75017 Paris, déclarée à la Mairie de Paris sous le n° 19860576, dont le numéro de Siret est le 784 717 191 000 18, représentée par Hubert MONGON, Délégué Général

d'autre part,

ci-après dénommé le cocontractant

PRÉAMBULE

Présentation de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) est le syndicat patronal de la métallurgie, devenu, en 2017, l'UIMM la Fabrique de l'avenir. Cette nouvelle identité porte une conviction forte : l'Industrie joue un rôle clé dans l'économie et permet de conjuguer compétitivité des entreprises et emploi.

L'UIMM la Fabrique de l'avenir fédère et représente un réseau économique de 42 000 entreprises de toutes tailles, 98 % sont des PME-TPE et emploient moins de 50 salariés. Ces entreprises sont issues de secteurs d'activités variés : métallurgie, transformation des métaux, mécanique, automobile, construction navale, aéronautique, spatial, ferroviaire, électrique, électronique, nucléaire et équipements ménagers. Ce réseau d'entreprises compte 1,6 M de salariés, soit 57% des emplois de l'Industrie en France. A noter, 93 % des salariés sont en CDI et 110 000 recrutements/an sont prévus d'ici 2025.

L'UIMM la Fabrique de l'avenir s'appuie sur un réseau de :

- 10 fédérations professionnelles, qui assurent auprès de l'UIMM une représentativité des entreprises par secteur d'activité. Ce double maillage, national et professionnel, permet à l'UIMM de répondre de façon fine et sur mesure aux besoins des entreprises, au cœur de leur bassin d'emploi.
- 59 chambres syndicales territoriales qui travaillent en partenariat avec tous les acteurs du développement économique et de l'emploi. Elles sont notamment les partenaires privilégiés des conseils régionaux en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.
- Un réseau composé de 34 Pôles formation UIMM et de CESI Ecole d'ingénieurs qu'elle anime sur l'ensemble du territoire national : 1er réseau privé aux côtés des entreprises industrielles, les Pôles formation UIMM sont proches des entreprises avec plus de 133 sites répartis sur l'ensemble du territoire réunissant formation par apprentissage et formation continue. Ils accompagnent les entreprises industrielles dans la définition de leurs besoins en compétences puis leur proposent les solutions les plus adaptées pour y répondre : prestations personnalisées de conseils RH, mise en place de formations individualisées pour les salariés et pour les formations en alternance. Ils accompagnent chaque année vers l'emploi plus de 43 000 alternants (82 % obtiennent leur diplôme et 81 % trouvent un emploi moins de 6 mois après la fin de leur formation), et 130 000 salariés.
- 124 Référents Emploi UIMM répartis en 4 Communautés (Emploi, Jobboard, Kit Métiers, Handicap).

Présentation de l'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées a été créée en 1987 pour développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises. L'Agefiph est un organisme paritaire dont la gouvernance est élargie aux associations représentant les personnes en situation de handicap. Ses actions sont financées par les contributions des entreprises privées qui ne remplissent pas totalement leur objectif de 6 % de travailleurs handicapés dans leur effectif.

Avec un effectif de 480 collaborateurs présents sur 21 sites, en métropole et dans les départements d'outremer, au plus près des besoins, elle propose des services et des aides financières aux personnes en situation de handicap et aux entreprises.

Concepteur et dispensateur de compensation

Pour les personnes handicapées, l'Agefiph propose des solutions ciblées et personnalisées tout au long de leur parcours d'insertion vers l'emploi notamment pour s'orienter, se former, obtenir un contrat de travail ou même créer une entreprise. Elle soutient également les salariés devenus handicapés ou dont le handicap évolue afin qu'ils puissent continuer à travailler et évoluer.

Conseil, expert et ressources emploi-handicap

Pour les entreprises, l'Agefiph les conseille et les accompagne, quelle que soit leur taille, pour inclure le handicap dans leur politique de ressources humaines. Lors de rendez-vous personnalisés ou dans le cadre du Réseau des référents handicap, l'Agefiph construit avec ces entreprises des actions concrètes. Elle met également à leur disposition des guides, des vidéos, un jeu pour sensibiliser leurs équipes au sujet emploi-handicap et leur propose aussi des actions de communication clés en main pour valoriser leur engagement.

Pour les acteurs de la formation, la Ressource Handicap Formation (RHF) propose soutien et conseils pour mieux prendre en compte le handicap en formation.

Animateur national et territorial

Acteur de référence sur le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, de tout acteur de l'emploi, de la formation et du handicap aux niveaux territorial et national. Avec eux, elle construit des politiques publiques qui donnent toute leur place aux personnes handicapées.

Accélérateur d'innovations

L'Agefiph soutient également les innovations qui permettent de construire un marché de l'emploi toujours plus inclusif.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'UIMM et l'AGEFIPH ont pour ambition de contribuer au recrutement dans les entreprises de la métallurgie, en particulier sur les métiers en tension, en favorisant le maintien en emploi, l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement de la première convention 2019/2022, la présente convention a pour objet d'appuyer la déclinaison opérationnelle des engagements de la branche en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, et de définir les champs de collaboration avec l'AGEFIPH en vue d'accroître le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des entreprises adhérentes de la branche et d'offrir aux personnes en situation de handicap des parcours de qualification dans les métiers du secteur de la branche de la métallurgie (Annexe 1 - liste des codes NAF 24 à 30, une partie de la 32 et la 33).

La convention cadre-nationale renvoie aux Chambres Syndicales Territoriales (annexe 2 - liste et coordonnées des référents handicap du réseau UIMM et de CESI) et aux Délégations Régionales de l'AGEFIPH (annexe 3 - liste et coordonnées des Délégations Régionales de l'Agefiph) l'initiative et la responsabilité de définir, dans le cadre de conventions régionales et/ou territoriales, les modalités de collaboration adaptées à leur contexte et leurs besoins pour mettre en œuvre des actions opérationnelles en réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et des entreprises quelle que soit leur taille.

Les conventions régionales et/ou territoriales établies devront définir notamment :

- les champs de collaboration,
- les objectifs retenus dans le cadre du périmètre de compétence des deux partenaires,
- les modalités d'information et de mobilisation des acteurs et partenaires concernés,
- les modalités éventuelles de cofinancement,
- les modalités de suivi de cette collaboration.

Ces conventions régionales et/ou territoriales pourront être élargies au réseau des Cap emploi (annexe 4 – convention de partenariat entre l'UIMM et CHEOPS) afin de renforcer la complémentarité et la lisibilité des actions des partenaires auprès des entreprises.

Les convention régionales et/ou territoriales seront suivies par le comité de pilotage national qui se réunira au moins deux fois par an.

ARTICLE 2 – MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

En lien avec les nouvelles orientations stratégiques de l'AGEFIPH et de l'UIMM, la présente convention s'articule autour des trois objectifs suivants :

- Consolider la structuration du réseau de Référents handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales et dans les Pôles formation UIMM et de CESI, et amplifier leur professionnalisation.
- Accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels,
- Expérimenter pour faciliter l'insertion et le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Ces trois objectifs visent à développer l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels, et en particulier vers les métiers en tension :

- Les entreprises de la métallurgie vont procéder à quelque 125 000 recrutements par an d'ici 2025, du fait d'une vague massive de départs à la retraite des personnes nées dans les années d'après-guerre, du turn-over naturel et de la montée en gamme de leur production et des compétences associées. Des métiers traditionnels se transforment, ce qui nécessite des compétences nouvelles, et de nouveaux métiers font leur apparition (technologues, coboticiens, experts en réalité augmentée...). Dans l'ensemble de l'industrie, toutes branches confondues, le besoin sur la même période est évalué à 250 000 recrutements par an.
- Selon l'enquête BMO (Besoins de main d'œuvre) de Pôle emploi, les tensions de recrutement sont très fortes sur les premiers niveaux de qualification, les postes d'opérateurs, mais elles existent aussi, de façon moindre, pour les postes de techniciens ou de techniciens supérieurs, du fait de la diminution des classes de BTS et des effectifs en IUT et du fait de l'allongement croissant de la durée des études au-delà de la 2^{ème} année (pour 50 % des jeunes en BTS et 80 % des jeunes en IUT), et pour les postes d'ingénieurs, du fait de leur évaporation vers des secteurs non industriels ou à l'international.
- Autre constat : 20 % des métiers sont à l'origine de 80 % des difficultés. En tête de liste, les métiers de régleurs, tuyauteurs, chaudronniers, soudeurs, peintres industriels, mais aussi les techniciens et agents de maîtrise dans la maintenance, ou encore les ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement.
- Ainsi, 300 000 emplois/an sont à pourvoir selon la Banque de France, dont 70 000 non pourvus par manque de candidats dans l'industrie d'après le Ministère de l'Industrie. C'est l'un des principaux secteurs concernés par les difficultés de recrutement, qui s'expliquent à 77% par un nombre de candidatures insuffisants et à 75% par un manque de compétences adaptées (expérience ou formation insuffisante), principal frein en termes de compétitivité hors coût au développement industriel des entreprises et de la réindustrialisation en France.

1^{er} objectif : Consolider la structuration du réseau de Référents handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales et les Pôles formation UIMM et de CESI et amplifier leur professionnalisation

Le réseau UIMM compte aujourd'hui 94 référents handicap : 66 référents handicap au sein des Pôles Formation UIMM, 2 référents handicap nationaux au sein de CESI et 26 référents handicap au sein des Chambres Syndicales Territoriales.

L'UIMM s'engage à :

- Développer le nombre de Référents Handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales, en mobilisant celles qui n'en sont pas pourvues, et en accompagnant leur montée en compétences à travers la mobilisation des Modul'Pro Agefiph de niveau 1, et l'organisation des réunions/webinaires de présentation de l'offre de services de l'Agefiph ;
- Approfondir la montée en compétences du réseau des Référents Handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales et dans les Pôles formation UIMM et de CESI, à travers la mobilisation des Modul'Pro Agefiph de niveau 2, et l'organisation des Réunions/Webinaires de présentation de l'offre de services de l'Agefiph et de Cap emploi ;
- Avec l'appui de l'Agefiph, poursuivre l'animation, le conseil, l'accompagnement et le benchmark du réseau des Référents Handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales, les Pôles formation UIMM et de CESI, afin de développer leur expertise dans l'information et le conseil aux entreprises quant aux actions à mener pour recruter et sécuriser les parcours professionnels de leurs collaborateurs en situation de handicap ;
- Participer et mobiliser le réseau des Référents Handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales les Pôles formation UIMM et de CESI dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) ;

- Présenter l'offre de services de l'Agefiph, notamment l'Offre de Conseil et d'Accompagnement (OCA) des entreprises, et des Cap emploi auprès des Chambres Syndicales Territoriales, des Pôles formation UIMM et de CESI, ainsi qu'auprès des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche de la métallurgie ;
- Inciter les Chambres Syndicales Territoriales à orienter les entreprises qui en ont le besoin vers l'offre de services de l'Agefiph, notamment l'Offre de Conseil et d'Accompagnement (OCA), et des Cap emploi ;
- Organiser deux plénières des Référents Handicap du réseau UIMM sur le thème du handicap pendant la durée de la convention afin de consolider les acquis des Référents Handicap et les accompagner au plus près de leurs problématiques : ateliers thématiques, témoignages et partage des bonnes pratiques sous forme de tables rondes avec des salariés en situation de handicap et leur DRH ou un opérationnel (parcours du salarié, intégration, facteurs clés de succès...).

L'AGEFIPH s'engage à :

- Faire la promotion de la présente convention-cadre auprès de ses Délégations Régionales : les collaborateurs en charge de l'Offre de Conseil et d'Accompagnement des entreprises, les collaborateurs en charge de l'alternance et les collaborateurs en charge de la Ressource Handicap Formation (RHF) ;
- Mettre à disposition son programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle sur le handicap, déployé par ses Délégations Régionales sur l'ensemble du territoire, en direction des acteurs qui souhaitent développer leurs compétences sur le champ de l'emploi des personnes en situation de handicap : référents handicap en entreprise, en organisme de formation ou en CFA, acteurs de l'emploi, de la formation, de la santé au travail, ou encore de l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi...
Les Modul'pro¹ de l'Inclusion, ce sont 14 modules indépendants les uns des autres et mobilisables en fonction des besoins (référent handicap, référent de parcours, formateur, responsable pédagogique...) et du niveau de maturité sur le sujet (formation de base, d'approfondissement thématique et de spécialisation sur des handicaps spécifiques) ;
- Accueillir les Référents Handicap des Chambres Syndicales Territoriales, des Pôles Formation UIMM et de CESI au sein du Réseau des Référents Handicap que l'Agefiph anime sur l'ensemble du territoire, lorsqu'ils n'en sont pas encore membres : invitation aux différents événements et notamment aux ateliers thématiques (mise en relation, échange de pratiques, coconstruction d'outils mutualisés, projets inter-entreprises...) ainsi qu'à l'occasion de l'Université du Réseau des Référents Handicap que l'Agefiph organise chaque année ;
- Organiser des sessions d'information et d'échanges pour faciliter l'appropriation de son offre d'aides, de services et des ressources visant l'amélioration de l'accompagnement des publics handicapés et des entreprises et notamment l'Offre de Conseil et d'Accompagnement des entreprises ;
- Mettre à disposition les outils et les supports produits par l'Agefiph : Centre de Ressources², Activateur de Progrès, Handipoursuite, Activ'Box, Activ Game, Activ Challenge, etc ;
- Transmettre l'information actualisée relative aux évolutions légales et réglementaires portant sur la politique et les dispositifs de promotion de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées ainsi que de son offre d'intervention, et à partager, de manière régulière, des tableaux de bord nationaux et régionaux présentant les principales données statistiques utiles à la compréhension de la situation des personnes handicapées ;

¹ https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-10/PANORAMA%20NATIONAL%20OCTOBRE%202021_0.pdf

² Cf. Base documentaire du Centre de Ressources (Tableau excel)

2^{ème} objectif : Accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels

L'industrie souffre d'un déficit d'attractivité auprès des différents publics et en particulier auprès des personnes en situation de handicap, ainsi que d'une méconnaissance de ses métiers et des perspectives de carrières qu'elle offre aux salariés.

L'UIMM s'engage à :

- Mener des campagnes de communication intitulées « Avec l'Industrie, on a un avenir à fabriquer » et « Fiers de faire » auprès du grand public afin de contribuer à l'information et à l'orientation des personnes en situation de handicap vers les métiers de l'industrie ;
- Mettre à disposition des acteurs spécialisés du handicap et des prescripteurs de l'emploi et de la formation des outils de communication sur les métiers de la branche (en particulier sur les métiers en tension) et sur les compétences attendues par les entreprises :
 - ▲ Le Kit Métiers,
 - ▲ Les fiches métiers sur le site internet www.observatoire-metallurgie.fr,
 - ▲ La documentation des campagnes de communication « Avec l'Industrie, on a un avenir à fabriquer » et « Fiers de faire » ;
- Favoriser la promotion des filières de formations industrielles auprès des personnes en situation de handicap au travers des compétitions « Abilympics » ;
- Organiser un webinaire d'appropriation au Kit Métiers³ à destination des Délégations Régionales de l'Agefiph et des conseillers Cap emploi ;
- Développer l'accès à la formation des personnes handicapées, en particulier visant l'obtention de certifications professionnelles de la branche (CQP) et en privilégiant le recours à l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) et à d'autres dispositifs (POE, PMSMP...) afin de contribuer à l'objectif de l'AGEFIPH d'atteindre 4 % d'alternants en situation de handicap ;
- Poursuivre la professionnalisation des Référents Handicap des Pôles Formation UIMM et de CESI en développant leur expertise dans l'accueil, l'intégration et l'accompagnement du public des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés handicapés. Ils seront notamment invités à développer des actions pour valoriser l'attractivité du secteur, à faciliter l'accès aux dispositifs de formation de la branche (construction de parcours sur mesure pour répondre aux problématiques de recrutement du secteur : POEC, CQP, AFEST, VAE, contrats en alternance...), et plus particulièrement des actions de formation à la détection du handicap, d'accompagnement à la démarche de demande de RQTH ... ;
- Mobiliser les Chambres Syndicales Territoriales pour organiser des actions de recrutement « sur mesure » auprès des personnes en situation de handicap avec les Délégations Régionales de l'AGEFIPH et le réseau des Cap emploi auprès des entreprises industrielles et également à destination des Pôles formation UIMM et de CESI (recrutement de formateurs) ;
- Mettre en visibilité des offres d'emploi dans les métiers industriels auprès des personnes en situation de handicap (site de l'Industrie recrute : <https://www.lindustrie-recrute.fr>) ;

³outil multimédia à destination des prescripteurs d'information, orientation et emploi déployé sur l'ensemble du territoire pour leur permettre d'informer et d'orienter de façon autonome vers les métiers et formations de l'industrie : présentation des métiers en tension de l'industrie au niveau territorial, panorama actualisé par région, département et bassin d'emploi des secteurs d'activité et entreprises industrielles d'un territoire, bibliothèque complète de présentation des métiers (témoignages vidéos sous-titrés, photos, compétences...), réponses aux idées reçues et possibilités de formation existant dans chaque département.

- Favoriser l'échange de flux d'agrégation des offres de industrie-recrute.fr vers l'espace emploi du site de l'AGEFIPH (<https://espace-emploi.agefiph.fr/>).

L'AGEFIPH s'engage à :

- Sensibiliser les Pôles Formation UIMM et le CESI aux objectifs et aux enjeux de la Ressource Handicap Formation et à la question de l'accessibilité et la compensation du handicap en formation et mettre à leur disposition une boîte à outils (fiche technique, webinaires, vidéos...);
- Concevoir et apporter des solutions pour compenser le handicap et sécuriser le parcours vers et dans l'emploi à travers le déploiement de la Ressource Handicap Formation (RHF) (Cf. Annexe 5) au sein des Pôles Formation UIMM et de CESI, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière d'accessibilité et leur apporter un appui méthodologique dans l'identification et la mise en œuvre des solutions de compensation à l'entrée en formation d'une personne en situation de handicap et pendant son déroulé dans une logique de sécurisation des parcours et des transitions professionnelles ;
- Faciliter le recours à ses prestations et aides à la compensation aux personnes handicapées et aux entreprises ;
- Mettre à disposition les outils et les supports produits par l'Agefiph : Espace Emploi, Centre de Ressources⁴, Activateur de Progrès, Handipoursuites, Activ'Box, Activ Game, Activ Challenge, etc ;
- Mettre en visibilité des offres d'emploi dans les métiers industriels auprès des personnes en situation de handicap (site de l'AGEFIPH : <https://espace-emploi.agefiph.fr/>) ;
- Promouvoir la mobilisation de dispositifs de découverte des métiers dans le cadre de stages, en collaboration avec les partenaires de la formation : organismes de formation de la branche, DuoDay, PMSMP, MRS en appui sur Pôle emploi.

3^{ème} objectif : Expérimenter pour faciliter l'insertion et le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap

Les Chambres Syndicales Territoriales et les Délégations Régionales de l'AGEFIPH qui le souhaitent pourront engager des expérimentations régionales et/ou territoriales d'insertion et de maintien de l'employabilité, notamment :

- Adapter les certifications professionnelles de branche aux personnes en situation de handicap (De la création à l'évaluation) et mobiliser la Ressource Handicap formation (RFH) en direction des organismes de formation habilités CERTIMETAL en charge des parcours de formation ;
- Tester des parcours de formation et des modalités pédagogiques innovantes et individualisées en lien avec l'expérimentation REVA⁵ (VAE, AFEST, FOAD) ;
- Faire évoluer et adapter les supports pédagogiques personnes en situation de handicap dans les Pôles formation UIMM et de CESI (Apprentis, salariés et demandeurs d'emploi) en lien avec le projet Num4Skills⁶ ;

⁴ Cf. Base documentaire du Centre de Ressources (Tableau excel)

⁵ Reva est une expérimentation soutenue par le Ministère du Travail pour simplifier et accélérer la certification des compétences professionnelles par le dispositif de la VAE à laquelle la branche de la métallurgie participe.

⁶ Num4Skills est le nom donné au projet présenté par un consortium de Pôles Formation UIMM dans le cadre d'un appel à projets national (DEFFINUM). Le projet Num4Skills vise grâce aux outils numériques et l'hybridation des ressources/activités pédagogiques, à permettre une individualisation des parcours de formation des apprenants.

- Expérimenter en direction des demandeurs d'emploi en situation de handicap des actions de formation préqualifiantes en partenariat avec l'AGEFIPH, Cap emploi, Pôle emploi et OPCO 2i et tout autre dispositif expérimental retenu dans le cadre des conventions régionales et/ou territoriales.

L'AGEFIPH s'engage à :

- Organiser un webinaire de présentation de l'offre de formation pré-qualifiante de l'Agefiph, Inclu'Pro Formation, à destination des Chambres Syndicales Territoriales et des Pôles Formation UIMM et de CESI ;
- Définir d'un commun accord les éventuelles modalités de financement des expérimentations régionales et/ou territoriales d'insertion et de maintien de l'employabilité. Ces budgets sont soumis à l'approbation des Délégations Régionales de l'AGEFIPH.

ARTICLE 3 – PILOTAGE DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage national est institué pour suivre la mise en œuvre de la présente convention, proposer les axes d'amélioration et nouvelles pistes d'actions, et établir le bilan national des actions réalisées au national et sur les territoires.

Il est composé de :

- Pour l'UIMM, de deux représentants de la Direction Emploi Formation,
- Pour l'AGEFIPH, d'un représentant de la Direction de la mobilisation du monde économique et social (DMMES) et d'un représentant de la Délégation Régionale,
- Et, en tant que de besoin, de toute autre personne qualifiée.

Il se réunit au moins deux fois par an.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable.

ARTICLE 5 - SUIVI DE LA CONVENTION

L'UIMM et l'AGEFIPH évalueront annuellement les réalisations communes liées à la présente convention et pourront décider à cette occasion des évolutions à apporter.

Les indicateurs permettront d'assurer le suivi de la présente convention (annexe 6 – Les indicateurs).

Les bilans (qualitatifs et quantitatifs), ayant pour objectif d'évaluer les réalisations seront établis et présentés par le porteur à l'Agefiph pendant la période couverte par la présente convention (*annexe 6 - Les indicateurs*).

Ils porteront sur chaque action déclinée dans la convention et indiqueront le contexte de sa réalisation, les résultats obtenus, les acteurs concernés ainsi que les difficultés éventuelles et les solutions proposées.

Le bilan à mi-parcours sera présenté à la Commission d'Etudes des Conventions Nationales (CECN) de l'Agefiph.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE LA CONVENTION

L'UIMM tiendra à disposition de l'Agefiph sur simple demande tout élément justificatif permettant à cette dernière de vérifier que les actions entreprises ont bien été réalisées conformément aux termes de la convention.

La Direction des Risques et des Affaires Juridiques de l'Agefiph pourra réaliser tout contrôle supplémentaire jugé nécessaire.

ARTICLE 7 - DIFFUSION ET MÉDIATISATION DE LA CONVENTION

Forts de leur volonté commune d'améliorer la situation des personnes handicapées dans l'emploi, les parties s'engagent à mettre en œuvre une coopération continue en matière de communication.

Cette coopération sera matérialisée notamment par l'apposition des logos des deux parties sur l'ensemble de leurs supports de communication dès lors qu'ils sont conçus dans le cadre de la convention. Chacune des parties s'engage à faire valider l'utilisation du logo par l'autre partie.

Le logo et la dénomination sociale sont la propriété exclusive de l'Agefiph et bénéficient de la protection prévue par le titre V de la loi n°91-7 du 7 janvier 1991 relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service.

Certains outils ou actions de communication spécifiques pourront être élaborés conjointement en associant les services compétents des deux parties.

Les campagnes de communication respectives de chaque partie pourront être relayées par l'autre partie auprès de ses bénéficiaires. De plus, les deux parties s'entendent pour échanger des bonnes pratiques et partager des informations non nominatives issues de leurs bases de données respectives.

Les parties s'engagent à informer les réseaux de partenaires de leur collaboration respective dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties des obligations contenues dans la convention.

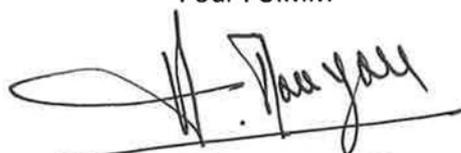
Cette résiliation deviendra effective trente jours après l'envoi par la partie qui invoquera le non-respect d'une obligation d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant ses griefs, à moins que dans ce délai l'autre partie n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice de tout recours.

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Fait à Paris, le 3 mai 2023

Pour l'UIMM



Hubert MONGON
Délégué Général

Pour l'Agefiph



Christophe ROTH
Président

ANNEXE 1

Liste des codes NAF de branche de la métallurgie

- 24 : Métallurgie
- 25 : Fabrication de produits métalliques
- 26 : Fabrication de produits électroniques, informatiques et optiques
- 27 : Fabrication d'équipements électriques
- 28 : Fabrication de machines et équipements
- 29 : Industrie automobile
- 30 : Fabrication d'autres matériels de transport
- Une partie du 32 :
 - o 32.12Z : Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
 - o 32.13Z : Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
 - o 32.50A : Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
 - o 32.50B : Fabrication de lunettes
 - o 32.99Z : Autres activités manufacturières
- 33 : Réparation et installation de machines et équipements

ANNEXE 2

Liste et coordonnées des référents handicap du réseau UIMM et de CESI

Les Chambres Syndicales Territoriales (CST)

Région	CST	Nom	Prénom	Adresse mail
AURA	UIMM DE L'AIN	BERNARDET	Laurence	l.bernardet@afpma.fr
AURA	UDIMEC	BENDRISS	Franck	fbendriss@udimec.fr
AURA	UIMM LYON-FRANCE	LEDEZ	Laura	l.ledez@uimmlyon.com
AURA	CSM HAUTE SAVOIE	GUENEAU	Caroline	cgueneau@csmhaut Savoie.com
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	UIMM COTE D'OR	GAUTHERON	Emmanuelle	egautheron@maisondesentreprises.com
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	UIMM FRANCHE COMTÉ	VINOLAS	John	john.vinolas@uimm-fc.org
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	UIMM SAONE ET LOIRE	PARMENTIER	Muriel	mparmentier@uimm-71.com
BRETAGNE	UIMM DU FINISTERE	LE DROGO	Frédérique	frederique.ledrogo@uimm29.bzh
BRETAGNE	UIMM D'ILLE ET VILAINE ET DU MORBIHAN 35-56	MILLOIS	Sylvie	s.millois@uimm35-56.com
CENTRE VAL DE LOIRE	UIMM DE L'INDRE	CHAIN-MILLET	Aurélie	a.chain-millet@uimm36.com
CENTRE VAL DE LOIRE	UIMM LOIRET-TOURAIN	LEGO	Tiphaine	tlego@ui45-37.com
GRAND EST	UIMM CHAMPAGNE-ARDENNE	POULLAIN	Laurent	lpoullain@uimm-ca.fr
GRAND EST	UIMM LORRAINE	PAVLOVIC	Stéphane	spavlovic@uimm-lorraine.fr
GRAND EST	UIMM ALSACE	DALIGUET	Eric	eric.daliguet@uimm-alsace.fr
HAUTS DE France	UIMM LITTORAL PAS DE CALAIS	HAINAUT	Audrey	Audrey.hainaut@uimm-littoral62.fr
HAUTS DE France	UIMM GRAND HAINAUT	EMBOUAZZA	Sabrina	sabrina.embouazza@uimmgh.com
HAUTS DE France	UIMM FLANDRE MARITIME	LOGEZ	Lucie	llogez@corseir.fr
ILE DE France	GIM	GROUSSIER	Arthur	arthur.groussier@gim-idf.fr
NOUVELLE AQUITAINE	UIMM GIRONDE LANDES	SARRADE	Michel	msarrade@uimm3340.com
NOUVELLE AQUITAINE	UIMM ADOUR ATLANTIQUE	COINTE	Sandrine	s.cointe@uimmaa.org
NOUVELLE AQUITAINE	UIMM DES DEUX SEVRES	LEGRIX MOTTAY	Valérie	v.legrix@uimm79.fr
OCCITANIE	UIMM MIDI-PYRENEES - OCCITANIE	GAYRIN	Huguette	hgayrin@uimmoccitanie.com
OCCITANIE	UIMM MEDITERRANEE OUEST	BOUDARD	Eve	eboudard@uimmmo.fr
PACA	UIMM VAUCLUSE	SETTI	Amel	amel.setti@uimmvauclyse.fr

PAYS DE LA LOIRE	UIMM LOIRE-ATLANTIQUE	MALET	Isabelle	i.malet@ui44.fr
PAYS DE LA LOIRE	UIMM DE MAINE-ET-LOIRE	GAINARD	Baptiste	baptiste.gaignard@ui49.fr

Les Pôles formation UIMM

Région	Pôle formation UIMM	Nom	Prénom	Adresse mail
Grand Est	Pôle formation UIMM Alsace	HAUSHERR	Luc	Luc.hausherr@formation-industries-alsace.fr
Grand Est	Pôle formation UIMM Champagne-Ardennes	POULLAIN	Laurent	Laurent.poullain@formation-industries-ca.fr
Grand Est	Pôle formation UIMM Lorraine	FRANCOIS	Isabelle	i.francois@formation-industries-lorraine.com
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Limousin - site de Tulle et Limoges	THIOLIERE	Marie-Laure	m.thioliere@formations-industrieslimousin.fr
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Poitou-Charentes	JOYEUX	Didier	djoyeux@mdf86.net
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Aquitaine	LAFOURCADE	Estelle	e_lafourcade@cfai-aquitaine.org
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Aquitaine	DELORD	Nadège	n_delord@cfai-aquitaine.org
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Aquitaine AFPI Sud-Ouest	TKACZ	Karine	adm-technique@afpiso.com
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Adour	DUFOURCQ	Didier	d.dufourcq@metaladour.org
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Adour	GUEYFIER	François	f.gueyfier@metaladour.org
Nouvelle Aquitaine	Pôle formation UIMM Adour	DUFOURCQ	Didier	cfai-adour@metaladour.org
Bourgogne Franche Comté	Pôle formation UIMM 21/71	WATRINET	Carole	c.watrinet@formation-industries-2171.com
Bourgogne Franche Comté	Pôle formation UIMM 58/89	CHABRET	Margaux	m.chabret@assic-conseil.com
Bourgogne Franche Comté	Pôle formation UIMM Nord Franche Comté	MOUGEL	Sylvie	sylvie.mougel@formation-industries-fc.fr
Bourgogne Franche Comté	Pôle formation UIMM Sud Franche Comté	FORNI	Angeline	angeline.forni@formation-industries-fc.fr
Bretagne	Pôle formation UIMM Bretagne	BASSEVILLE	Florence	florence.basseville@formation-industries-bretagne.fr
Bretagne	· Site de Brest	DUROS	Flora	flora.duros@formation-industrie.bzh
Bretagne	· Site de Brest	LAMBERT	David	david.lambert@formation-industrie.bzh
Bretagne	· Site de Brest	FRANGEUL	Nelly	nelly.frangeul@formation-industrie.bzh
Bretagne	· Site de Brest	POULET	Alexandra	alexandra.poulet@formation-industrie.bzh

Bretagne	Site de Brest	EAUL-RIOU	Florence	florence.eaul-riou@formation-industrie.bzh
Bretagne	Site de Brest	PENNETIER	Gael	gael.pennetier@formation-industrie.bzh
Bretagne	Site de Lorient	CHARRANT	Maryana	maryana.charrant@formation-industrie.bzh
Centre Val de Loire	Pôle formation UIMM Centre Val de Loire	DUBEAUREPAIRE	Virginie	v.dubeaurepaire@cfai-centre.org
IDF	Pôle formation UIMM Ile-de-France - CEFIPA	NEVER	Justine	jnever@cesi.fr
IDF	Pôle formation UIMM Ile-de-France - Mécavenir	GAGARINA-SASIA	Tatiana	t.gagarina-sasia@mecavenir.com
IDF	Pôle formation UIMM Ile-de-France - AFORP	MARIA	Corinne	c.maria@aforp.fr
IDF	Site Issy-les-Moulineaux	MANACH	Corinne	c.manach@aforp.fr
IDF	Site de Mantes	PEPRATX	Franck	f.pepratx@aforp.fr
IDF	Site de Mantes	LEBON	Céline	c.lebon@aforp.fr
IDF	Site de Tremblay	TERRAIN	Tony	t.terrain@aforp.fr
IDF	Site d'Asnières	YANOU	Alain	a.yanou@aforp.fr
IDF	Pôle formation UIMM AFORP	PIERRE	Jessica	je.pierre@aforp.fr
Occitanie	Pôle formation UIMM Occitanie Languedoc Roussillon	REY	Ingrid	i.rey@formation-industries-lr.fr
Occitanie	Pôle formation UIMM Occitanie	VERDIER	Marie-Pierre	mp.verdier@pfit-mp.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	WERQUIN	Guillaume	gwerquin@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	CASSEL	José	jcassel@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	LECLERQ	Pascale	pleclercq@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	GERME	Reynald	rgerme@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	LEPERS	Murielle	mlepers@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Pas de Calais	TRAVASCIO	Camille	ctravascio@afpi-acmformation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM région Dunkerquoise	VERMERSCH	Sophie	sophie.vermersch@afpi-formation.com
HAUTS DE FRANCE	Pôle formation UIMM Picardie PROMEO	LEJEAS	Martine	m.lejeas@promeo-formation.fr
Normandie	Pôle formation UIMM Grand Ouest	CARREAU	Christelle	Christelle.CARREAU@fibn.fr
Normandie	Pôle formation	MESDARI	Nour	nmesdari@formation-industries-ese.fr

	UIMM de l'Eure et Seine estuaire			
Normandie	Pôle formation UIMM de l'Eure et Seine estuaire/AFPI Région Havraise	GUILLEREY	Elodie	eguillerey@formation-industries-ese.fr
Normandie	Pôle formation UIMM Rouen Dieppe	BLANCHARD	Christelle	christelle.blanchard@formation-industries-rouen-dieppe.fr
Pays de la Loire	Pôle formation UIMM de Pays de la Loire	JAILLET	Guylène	guylene.jaillet@formation-industries-pdl.fr
Pays de la Loire	Pôle formation UIMM de Pays de la Loire	CHEVALIER	Thomas	Thomas.chevalier@formation-industries-pdl.fr
Pays de la Loire	Pôle formation UIMM de Pays de la Loire	HOUILLE	Ludivine	ludivine.houille@formation-industries-pdl.fr
Pays de la Loire	Pôle formation UIMM de Pays de la Loire	SOLDE-RENAULT	Séverine	solde-renault@cfai.formation-industries-pdl.fr
Pays de la Loire	Pôle formation UIMM de Pays de la Loire	CALVAR	Corinne	Corinne.CALVAR@formation-industries-pdl.fr
Pays de la Loire	ITII Pays de la Loire	MENARD	Emmanuel	e.menard@itii-pdl.com
AURA	Pôle formation UIMM de l'Ain	MAIANO	Madeleine	m.maiano@afpma.fr
AURA	Pôle formation UIMM d'Auvergne	GUILLOT	Marie	m.guillot@formation-industries-auvergne.fr
AURA	Pôle formation UIMM de l'Isère	TARANTINI	Georgette	georgette.tarantini@formation-industries-isere.fr
AURA	Pôle formation UIMM de la Loire Drôme Ardèche	LECLERC	Elodie	ELECLERC@citedesentreprises.org
AURA	Pôle formation UIMM Lyon France	GRAZIANO	Audrey	a.graziano@iri-lyon.com
AURA	Pôle formation UIMM Lyon France	SITEL	Bénédicte	b.sitel@iri-lyon.com
AURA	Pôle formation UIMM Savoie/CFAI	MARTINET	Olivier	o.martinet@formation-industries-savoie.fr
AURA	Pôle formation UIMM Savoie/AFPI	BOUCHAGE	Pauline	p.bouchage@formation-industries-savoie.fr
AURA	Pôle formation UIMM Formavenir	TERRIER	Laure	laure.terrier@cfai74.com
PACA	Pôle formation UIMM Provence	DEBABECHE	Naima	debabeche@cfaiprovence.com

CESI – référents handicap nationaux

Nouvelle Aquitaine	CESI Bordeaux	DUNEAU	Aline	aduneau@cesi.fr
Normandie	CESI Rouen	FOLLIN	Manon	mfollin@cesi.fr

ANNEXE 3

Liste et coordonnées des Référents Entreprise au sein des Délégations Régionales de l'AGEFIPH

Délégation régionale	Coordonnées du référent	Mail
ANTILLES GUYANE	Aymeric CHEMIN	a-chemin@agefiph.asso.fr
AUVERGNE RHONE ALPES	Marie-Laure BELAIR DARGENT	m-belair-dargent@agefiph.asso.fr
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Frédérique HAUDEN	f-hauden@agefiph.asso.fr
BRETAGNE	Quentin ALLIGAND	q-alligand@agefiph.asso.fr
CENTRE VAL DE LOIRE	Arnaud LEVEQUE	a-leveque@agefiph.asso.fr
GRAND EST	Didier MARCYAN	d-marcyan@agefiph.asso.fr
HAUT DE France	Ivan TALPAERT	i-talpaert@agefiph.asso.fr
ILE DE France	Lahouari MERABTI	l-merabti@agefiph.asso.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Virginie MATHIOT	v-mathiot@agefiph.asso.fr
NORMANDIE	Mélinée DELESQUE	m-delesque@agefiph.asso.fr
OCCITANIE	Daniel DIAS	d-dias@agefiph.asso.fr
PAYS DE LA LOIRE	Claire QUINTIN VILLEQUIN	c-quintin-vicquelin@agefiph.asso.fr
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Amélie TRITZ	a-tritz@agefiph.asso.fr
REUNION MAYOTTE	Laurence ALSATE MONTAGNE	l-alsate-montagne@agefiph.asso.fr

ANNEXE 4

Convention de partenariat entre l'UIMM et Cheops

Cf. document joint

ANNEXE 5

La ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/revoir-les-webinaires-de-la-ressource-handicap-formation>

Afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux offres de formation professionnelle de droit commun, satisfaire à court terme à leurs besoins de compensation et faire en sorte que l'offre de formation des organismes de formation ou des CFA soient d'emblée accessible aux personnes handicapées, l'Agefiph déploie des Ressources Formation Handicap (RHF) co-construites avec les partenaires régionaux : Conseils Régionaux, Pôle Emploi et OPCO principalement.

Les Ressources Handicap Formation ne se substituent pas aux acteurs concernés (bénéficiaire, prescripteur, organisme de formation ou CFA, expert le cas échéant) ; elles organisent les mises en relation et veillent à ce que les besoins de la personne handicapée soient identifiés et pris en compte à son entrée en formation et durant son déroulé.

Ces RHF s'articulent autour de deux dimensions :

- une dimension individuelle : c'est la réponse apportée à la personne ou à l'organisme de formation en situation de formation, sur le registre de la compensation. Il s'agit de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation en veillant à ce que les besoins de compensation soient pris en compte.
- une réponse collective : c'est un service qui vise la montée en compétences des organismes de formation du droit commun sur le registre de l'accessibilité. L'accessibilité s'entend au sens large du développement de l'accueil des personnes handicapées en formation professionnelle. Elle peut être pédagogique, organisationnelle, matérielle, fonctionnelle et ne renvoie donc pas à la seule adaptation du cadre bâti.

ANNEXE 6

Les indicateurs

1. Indicateurs de suivi de la convention cadre nationale

Nombre de réunion de pilotage / suivi de la convention cadre,

Nombre de conventions régionales et/ou territoriales signées, et leur contenu

1^{er} objectif : Consolider la structuration du réseau de Référents handicap dans les Chambres Syndicales Territoriales et les Pôles formation UIMM, et amplifier leur professionnalisation

- Nombre de nouveaux référents handicap désignés dans les Chambres Syndicales Territoriales,
- Nombre de nouveaux référents handicap du réseau UIMM formés (Modul'pro 1),
- Nombre de référents handicap du réseau UIMM formés (Modul'pro 2 à 4),
- Nombre de réunions/webinaires de présentation de l'offre de services de l'Agefiph par public concerné (CST, Pôles formation UIMM, CESI...) et nombre de participants,
- Nombre d'évènements à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) organisés par le réseau UIMM et nature de l'évènement,
- Nombre de participants aux réunions plénières et les thématiques abordées,
- Nombre de Délégations Régionales de l'AGEFIPH ayant participé à l'action de promotion de la Convention cadre.

2ème objectif : Accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers industriels

- Nombre de conseillers Cap emploi et de Délégations Régionales AGEFIPH ayant participé au webinaire de présentation du Kit Métiers et nombre d'inscrits au Kit Métiers,
- Nombre de réunions d'information sur les métiers de la branche (en particulier sur les métiers en tension) et les compétences attendues par les entreprises par public concerné (acteurs spécialisés du handicap, prescripteurs de l'emploi et de la formation) et nombre de participants,
- Nombre de sessions de sensibilisation à la RHF et nombre de participants,
- Nombre de Pôles Formation UIMM et de CESI ayant bénéficié d'un accompagnement au titre de la RHF et nature de l'accompagnement,
- Nombre d'actions développées par les Référents Handicap des Pôles Formation UIMM et de CESI pour valoriser l'attractivité du secteur et faciliter l'accès aux dispositifs de formation de la branche et nature de l'action.

3ème objectif : Expérimenter pour faciliter l'insertion et le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap

- Nombre de dispositif RHF mobilisé en direction des organismes de formation habilités CERTIMETAL,
- Nombre d'expérimentations menées et les modalités.

Indicateurs sur l'évolution de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la branche de la métallurgie

- Nombre de salariés bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) en situation de handicap dans la branche de la métallurgie.
- Nombre de contrats d'apprentissage ayant bénéficié d'une majoration de prise en charge « handicap ».